

d) Fiscalité

Un taux d'imposition générale de 40 % s'applique aux sociétés indiennes, outre une surtaxe sur les bénéfices de plus de 75 000 roupies (3 000 dollars CAN). On obtient donc un taux effectif de 46 %. Les sociétés étrangères sont imposées à un taux plus élevé, soit 55 %.

Les sociétés tant indiennes qu'étrangères bénéficient de taux inférieurs dans le cas des gains relatifs à certaines mesures comme l'intérêt sur les prêts et dividendes (25 %) et les redevances et la rémunération des services techniques (30 %). Il peut donc être plus avantageux pour les entreprises de conclure des accords aux termes desquels elles paieront davantage pour les redevances et les services techniques que de chercher à réaliser des gains sous forme de bénéfices.

Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices à l'exportation depuis l'Inde.

En outre, le gouvernement de l'Inde exempte d'impôt sur le revenu tout investissement dans les régions peu évoluées. Pour connaître ces régions, veuillez communiquer avec le Haut-Commissariat de l'Inde à Ottawa ou avec les consulats indiens de Toronto et Vancouver dont les adresses figurent à l'annexe A de ce rapport.

3. Industrie pharmaceutique de l'Inde²

a) Profil de l'industrie

L'industrie pharmaceutique de l'Inde se répartit en deux grands groupes distincts :

- les grandes entreprises fondées sur la recherche, au nombre d'environ 250 (dont 34 sont des multinationales);
- plus de 15 000 entreprises de plus petite taille fabriquant des produits génériques.

Dans la catégorie des grandes entreprises, on compte des multinationales, des sociétés d'État et des entreprises indiennes privées. Ces grandes entreprises représentent environ 66 % de la production totale de médicaments de l'Inde. On compte cinq sociétés d'État, lesquelles fabriquent les cinq produits pharmaceutiques jugés essentiels et les vendent à prix abordable à

² Le facteur de conversion utilisé dans ce document est le suivant : 1 roupie = 0.0396 dollar canadien.